



# RÈGLES DE SÉLECTION

## ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK

### SLALOM ET KAYAK CROSS

#### Saison 2023

#### U23

Préambule .....	2
Processus de sélection .....	2
Nombre d'athlètes sélectionnables en Equipe de France.....	2
Etapes de sélection en Equipe de France.....	3
1° Temps d'identification international 2022 .....	3
2° Temps d'identification national .....	3
Accès au temps d'identification national .....	3
Modalité 1 : accès des membres du Collectif France Slalom 2022/2023 admis sur profil .....	3
Modalité 2 : accès via les courses de National 1 slalom. ....	3
Modalité 3 : accès spécifique pour le Kayak Cross.....	4
Déroulé .....	4
Modalités de sélection sur le temps d'identification national.....	4
3° Temps de confirmation sur le Championnat d'Europe .....	6
Modalités de désignation des remplaçants .....	6
Publication des sélections .....	6
Dates prévisionnelles des échéances .....	6

# Sélection de l'Équipe de France U23 - 2023

## Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettront de sélectionner une Équipe de France (EQF) capable d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France SLALOM et KAYAK CROSS, lors de la saison sportive internationale 2023, à savoir :

- Gagner l'or ;
- Maximiser le nombre de bateaux français en finale.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

L'engagement quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des athlètes pour qu'une majorité de pagayeur.euse.s français.e.s, dans toutes les catégories, présente un niveau individuel conforme aux exigences internationales de chaque discipline.

La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

Afin de pouvoir participer au processus de sélection des Équipes de France, il est demandé à l'ensemble des athlètes concerné.e.s de :

- Être licencié.e.s à la FFCK ;
- Signer et respecter la convention individuelle du sportif et ses annexes ;
- Respecter le règlement publicitaire dès le temps d'identification national ;
- Respecter l'Affichage Identification du compétiteur et du niveau Pagaie Couleur ;
- Être à jour de ses factures à l'encontre de la FFCK ;
- Pouvoir concourir pour la France lors des compétitions internationales.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier le processus de sélection dans le cas où certains points n'auraient pas été couverts ou en cas d'ajustements nécessaires.

## Processus de sélection

La chaîne de décision pour la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Proposition de sélection par le Directeur de la Performance au Comité de sélection<sup>1</sup>,
2. Étude de la proposition par le Comité de sélection, qui est force de proposition, afin d'aider le Directeur Technique National (DTN) dans la décision de sélection,
3. Décision définitive de sélection prise par le DTN.

Les membres du Groupe de Suivi Olympique et Paralympique (GSOP)<sup>2</sup> sont consultés par le Directeur de la Performance sur la stratégie du Collectif France et des Équipes de France, dans une logique de soutien politique au projet sportif.

## Nombre d'athlètes sélectionnables en Équipe de France

En Slalom (K1H, C1H, K1D, C1D), de 0 à 3 athlètes seront sélectionné.e.s au Championnat du Monde et au Championnat d'Europe.

<sup>1</sup> Comité de sélection défini dans le CR BEX du 16 décembre 2021

<sup>2</sup> Annexe 9 du règlement intérieur de la FFCK

En Kayak Cross (MK1, WK1), de 0 à 4 athlètes seront sélectionné.e.s au Championnat du Monde et de 0 à 3 athlètes au Championnat d'Europe.

## Étapes de sélection en Équipe de France

La sélection définitive de l'Équipe de France U23 s'effectue en trois temps définis ci-après :

- Temps d'identification international 2022,
- Temps d'identification national (courses de sélection nationale),
- Temps de confirmation sur le Championnat d'Europe U23.

### 1° Temps d'identification international 2022

Comme établi dans les règles de sélection 2021, au regard des résultats sur l'échéance terminale de l'année précédente, le Championnat du Monde U23 2022, les athlètes Champion.ne.s du Monde U23 2022 dans les épreuves individuelles sont qualifié.e.s directement pour le Championnat du Monde et pour le Championnat d'Europe U23 2023 s'ils restent dans la même catégorie d'âge.

Trois athlètes français sont identifiés lors du Championnat du Monde U23 2022. Il s'agit de :

- Anatole Delassus en Kayak Homme Slalom
- Mewen Debliquy en Canoë Homme Slalom
- Gaël Adisson en Kayak Cross Homme

### 2° Temps d'identification national

#### Accès au temps d'identification national

Trois modalités permettent d'accéder au temps d'identification national :

#### *Modalité 1 : accès des membres du Collectif France Slalom 2022/2023 admis sur profil<sup>3</sup>*

Les athlètes membres du Collectif France Slalom 2022/2023 admis sur profil peuvent s'inscrire dans l'ensemble des épreuves ouvertes lors du temps d'identification national (Kayak Slalom, Canoë Slalom, Kayak Cross).

#### *Modalité 2 : accès via les courses de Nationale 1 slalom.*

En complément des athlètes du Collectif France 2022/2023, l'accès au temps d'identification national sera soumis à un quota attribué lors des deux premières manches des courses de Nationale 1 :

- N1 d'Epinal (11/03/2023) : l'accès au temps d'identification national se fera lors de la première course de ce weekend de N1 (la deuxième course pourra être utilisée en cas de fait de course le jour 1) selon la répartition suivante :

Kayak homme	Kayak dame	Canoë homme	Canoë dame
8 athlètes dont au moins 3 U23 et 3 U21	8 athlètes dont au moins 3 U23 et 3 U21	8 athlètes dont au moins 3 U23 et 3 U21	8 athlètes dont au moins 3 U23 et 3 U21

- N1 de Pau (08/04/2023) : l'accès au temps d'identification national se fera lors de la première course de ce weekend de N1 (la deuxième course pourra être utilisée en cas de fait de course le jour 1) selon la répartition suivante :

<sup>3</sup> Cf. Document présentant le collectif France (info DTN n°54 du 08/12/2022)

Kayak homme	Kayak dame	Canoë homme	Canoë dame
8 athlètes dont au moins 3 U23 et 3 U21	8 athlètes dont au moins 3 U23 et 3 U21	8 athlètes dont au moins 3 U23 et 3 U21	8 athlètes dont au moins 3 U23 et 3 U21

Les athlètes ayant obtenu un quota pourront s'inscrire au temps d'identification national dans l'épreuve dans laquelle ils.elles ont réalisé le quota et pour l'épreuve de Kayak Cross.

### *Modalité 3 : accès spécifique pour le Kayak Cross.*

L'ensemble des athlètes participant au temps de sélections nationales slalom peuvent s'inscrire pour le temps de sélection Kayak Cross.

L'ensemble des athlètes en Collectif France (toutes disciplines) peuvent s'inscrire pour le temps de sélection Kayak Cross.

Les médaillé.e.s internationaux 2022 de kayak cross (coupes du monde, championnats d'Europe et du Monde senior et relève (U23 et U18)) accèdent directement au temps d'identification national. Ils.elles pourront s'inscrire au temps d'identification national en kayak cross et dans l'épreuve de slalom ou ils.elles sont le mieux classé.e.s au classement national.

Lors de l'Open de mars de Kayak Cross à Vaires-sur-Marne, (dont les dates sont à confirmer) quatre bateaux par genre sont autorisés à s'inscrire pour le temps d'identification national Kayak Cross comme suit : les deux premiers du contre la montre et les deux premiers de la phase de confrontation. Ils.elles pourront s'inscrire au temps d'identification national en kayak cross et dans l'épreuve de slalom ou ils.elles sont le mieux classé.e.s au classement national.

## Déroulé

Ce temps de sélection national se déroulera pendant les courses de sélection nationale organisées à Vaires-sur-Marne sur la période du 24 avril au 30 avril 2023.

Ce temps d'identification sera composé :

- D'un temps Slalom composé de 3 courses, composées pour chacune d'elles d'une manche de qualification et d'une manche de finale ;
- D'un temps Kayak Cross afin d'identifier les athlètes en MX1 et WX1. Ce temps est composé de deux temps de « contre la montre » et d'une course en « confrontation directe ».

Les informations sur les modalités de course seront précisées dans le bulletin officiel présentant les courses de sélection nationale.

## Modalités de sélection sur le temps d'identification national

- **En Slalom**, à l'issue de chaque journée de course, un classement U18 sera établi en prenant en compte les résultats pris dans l'ordre de priorité suivant : d'abord les résultats de la finale, puis de la manche de qualification.
- Pour le calcul de point des athlètes U23, le classement « scratch » (avec les catégories senior, U23 et U18) est utilisé.

Le barème est le suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 <sup>er</sup> de la course	0
2 <sup>ème</sup> de la course	2
3 <sup>ème</sup> de la course	3
Etc...	
10 <sup>ème</sup> de la course	10
Etc...	

A l'issue de l'ensemble des courses Slalom, un classement final est effectué en additionnant les points des deux meilleures courses Slalom sur les trois.

En cas de total identique, les athlètes seront départagé.e.s sur le classement de leur meilleure course Slalom course.

Exemple	Course N°1	Course N°2	Course N°3	Total Slalom	Total Final	Classement
Embarcation 1	0	5	4	4 (0+4)	4	1 <sup>er</sup>
Embarcation 2	2	2	8	4 (2+2)	4	2 <sup>ème</sup>

Si l'égalité persiste, les athlètes réalisant aux moins deux fois les *minima* définis ci-après seront sélectionné.e.s.

% Basé sur le meilleur total relève (U23 ou U18) de la phase (qualification ou finale)	K1H	C1H	K1D	C1D
U23	110%	115%	130%	140%

Si l'égalité persiste, les athlètes réalisant les *minima* seront départagé.e.s au millage (calculé en fonction du temps de l'athlète par rapport au temps du vainqueur de l'épreuve) des deux courses prises en compte dans le classement.

Exemple	Course N°1	Course N°2	Course N°3	Total	Classement
Embarcation 1	0 (1000)	8	3 (1050)	3 (0+3)	1 <sup>er</sup> (1000+1050=2050)
Embarcation 2	3 (1075)	0 (1000)	5	3 (0+3)	2 <sup>ème</sup> (1075+1000=2075)

Si l'égalité persiste, le départage sera fera sur le classement international, puis national.

Pour être qualifié à la fois au Championnat d'Europe et au Championnat du Monde de Slalom U23, chaque athlète doit réaliser, deux fois lors du temps d'identification national, des *minima* inférieurs ou égaux au pourcentage définis ci-dessus.

### **En Kayak Cross :**

Chez les hommes

- Le Champion du Monde U23 2022 de Kayak Cross est présélectionné
- Le premier kayak au classement du Slalom sera sélectionné pour les épreuves internationales de Kayak Cross.
- Le premier canoë au classement du Slalom sera sélectionné pour les épreuves internationales de Kayak Cross.
- Le 4<sup>ème</sup> athlète sélectionné, sera le mieux classé lors de l'épreuve de « contre la montre » du temps d'identification national.

Chez les dames :

- La première kayak au classement du Slalom sera sélectionnée pour les épreuves internationales de Kayak Cross.
- La première canoë au classement du Slalom sera sélectionnée pour les épreuves internationales de Kayak Cross.
- La 3<sup>ème</sup> athlète sélectionnée, sera la mieux classée lors de l'épreuve de « contre la montre » du temps d'identification national.
- La 4<sup>ème</sup> athlète sélectionnée sera la mieux classée lors de l'épreuve de « confrontation directe » du temps d'identification national.

Pour le Championnat d'Europe, seul.e.s les trois premier.e.s seront concerné.e.s.

Pour le Championnat du Monde, le/la quatrième athlète pourra être sélectionné.e.

### 3° Temps de confirmation sur le Championnat d'Europe

Dans la limite du nombre de places disponibles par épreuve, les athlètes ayant réalisé deux manches dans les *minima* lors du temps d'identification national sont directement sélectionné.e.s pour le Championnat d'Europe et le Championnat du Monde.

Dans le cas où un athlète n'a pas réalisé deux manches dans les *minima* lors du temps d'identification national, il/elle est sélectionné.e pour les stages de préparation et le Championnat d'Europe. Sa sélection au Championnat du Monde sera effective s'il/elle rentre en demi-finale du Championnat d'Europe.

### Modalités de désignation des remplaçants

Sur tout ou partie du processus de sélection, dans le cas où un.e athlète sélectionné.e en Equipe de France ne pourrait pas prendre part à une/des compétitions identifiées, la sélection des remplaçant.e.s se fera par le DTN sur proposition discrétionnaire du Directeur de la Performance.

Les logiques de remplacement auront pour but la performance de l'Equipe de France.

### Publication des sélections

Seules les sélections nominatives (hors remplaçant) seront publiées sur le site de la FFCK. Cette publication rendra la sélection officielle.

### Dates prévisionnelles des échéances

- Championnats d'Europe U23 : 20 au 23 juillet à Bratislava
- Championnats du Monde U23 : du 15 au 20 août 2023 à Krakow